



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

**EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING**

Séance du 26 janvier 2026
DL2026-01-01

L'an deux mille vingt-six le vingt-six janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Estaing, dûment convoqué le vingt-deux janvier, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 10

Quorum : 6

Membres présents : 8

Suffrages exprimés : 10

Votes :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, PRADALIER Jean, MARC

Chantal, , MOMMEJA Gisèle, AYGALENQ Françoise, PAGES Christine,

ALAUX Bernard

Excusés ayant donné pouvoir : DIAS Dimitri à BRUNET Philippe, REGIS Jean-Pierre à AYGALENQ Françoise

Secrétaire de séance : BRUNET Philippe

Objet : Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « au début de chacune de ses séances, le conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ».

Conformément aux dispositions de cet article, le conseil municipal est invité à nommer un membre du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Désigne M. BRUNET Philippe pour remplir les fonctions de secrétaire de séance pour la durée de présente séance.
- Autorise Mme le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Philippe BRUNET

Le Maire, Nathalie COUSERAN

Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture et publié le 27 JAN. 2026

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

**EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING**

Séance du 26 janvier 2026
DL2026-01-02

L'an deux mille vingt-six le vingt-six janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Estaing, dûment convoqué le vingt-deux janvier, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 10

Quorum : 6

Membres présents : 8

Suffrages exprimés : 10

Votes :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, PRADALIER Jean, MARC Chantal, , MOMMEJA Gisèle, AYGALENQ Françoise, PAGES Christine, ALAUX Bernard

Excusés ayant donné pouvoir : DIAS Dimitri à BRUNET Philippe, REGIS Jean-Pierre à AYGALENQ Françoise

Secrétaire de séance : BRUNET Philippe

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil du 7 novembre 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire donne lecture du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 7 novembre 2025.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 7 novembre 2025
- Autorise Mme le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Philippe BRUNET

Le Maire, Nathalie COUSERAN

Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture et publié le

27 JAN. 2026

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

**EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING**

**Séance du 26 janvier 2026
DL2026-01-03**

L'an deux mille vingt-six le vingt-six janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Estaing, dûment convoqué le vingt-deux janvier, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 10

Quorum : 6

Membres présents : 8

Suffrages exprimés : 10

Votes :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, PRADALIER Jean, MARC Chantal, , MOMMEJA Gisèle, AYGALENQ Françoise, PAGES Christine, ALAUX Bernard

Excusés ayant donné pouvoir : DIAS Dimitri à BRUNET Philippe, REGIS Jean-Pierre à AYGALENQ Françoise

Secrétaire de séance : BRUNET Philippe

Objet : Décisions prises en application des délégations consenties par le conseil municipal au maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la délibération DL2020-04-005 de délégation du conseil municipal à Madame le Maire,

Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis le précédent conseil telles que mentionnées ci-après :

2025-33 du 14 novembre 2025	Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du centre de gestion 12
2025-34 du 17 novembre 2025	Signature des avenants n°1 des lots 15 – 17- 18 et 19 du marché camping
2025-35 du 2 décembre 2025	Attribution de la mission contrôle technique pour l'opération de rénovation énergétique de l'école Aux Papillons

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Philippe BRUNET

Le Maire, Nathalie COUSERAN

Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture et publié le

27 JAN. 2026

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
012-211200985-20260126-20261_03-DE
Reçu le 27/01/2026



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

**EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING**

Séance du 26 janvier 2026
DL2026-01-04

L'an deux mille vingt-six le vingt-six janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Estaing, dûment convoqué le vingt-deux janvier, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 10

Quorum : 6

Membres présents : 8

Suffrages exprimés : 10

Votes :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, PRADALIER Jean, MARC Chantal, , MOMMEJA Gisèle, AYGALENQ Françoise, PAGES Christine, ALAUX Bernard

Excusés ayant donné pouvoir : DIAS Dimitri à BRUNET Philippe, REGIS Jean-Pierre à AYGALENQ Françoise

Secrétaire de séance : BRUNET Philippe

Objet : Projet village d'avenir : Rénovation énergétique de l'école aux papillons et végétalisation de la cour d'école

Contexte :

Madame le maire rappelle que dans le cadre du plan France Ruralités, la commune d'ESTAING a été retenue au titre du programme « Villages d'avenir ». Ce programme vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Villages d'avenir vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires et l'ingénierie sur mesure. Villages d'avenir vise à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et les aides de l'État comme des autres partenaires financeurs.

Afin de nous accompagner, un chef de projet a été mis à disposition des communes retenues dans le programme. Il nous accompagne dans ce processus et plus particulièrement pour la rénovation énergétique de notre école.

En janvier 2025, la commune a confié aux services d'Aveyron Ingénierie une mission pour la réalisation d'une étude de faisabilité, laquelle a été restituée au conseil le 19 juin 2025.

Cette étude a permis d'établir un programme de travaux et de consulter une équipe de maîtrise d'œuvre.

Vu l'audit énergétique réalisé en partenariat avec le SIEDA en 2022,

Vu la réunion de présentation de l'étude de faisabilité d'Aveyron Ingénierie le 19 juin 2025,

Vu la délibération du 7 novembre 2025 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la réunion de présentation de l'avant-projet le 11 décembre 2025,

Vu le chiffrage de l'avant-projet définitif qui s'élève à 218 000 € HT pour la rénovation énergétique et la mise en accessibilité,

Vu l'enveloppe de 15 000 € allouée à la végétalisation de la cour d'école en cours de co-construction avec les élèves, les enseignantes et le CAUE,

Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel initial du projet complet.

Accuse de réception en préfecture
012-211200985-20260126-20261_04-DE

Reçu le 27/01/2026

	TTC	HT
Rénovation énergétique et accessibilité	218 100,00 €	
Végétalisation cour	15 000,00 €	
marge pour imprévus 5 %	10 905,00 €	
Total travaux	292 806,00 €	244 005,00 €
Total honoraires	31 110,00 €	
COUT TOTAL OPERATION	330 138,00 €	275 115,00 €
<i>Subventions</i>		
DETR 2026	40,00%	110 046,00 €
DETR Bonif perf énerg	10,00%	13 392,50 €
DETR Bonif accessibilité	10,00%	5 652,50 €
Fond Chaleur		19 750,00 €
Région accessibilité	30,00%	12 445,04 €
Région énergétique ERP	20,00%	29 487,04 €
Département	10,00%	27 511,50 €
Total Subventions		218 284,58 €
% total subventions / total dépenses HT		79,34%
Autofinancement TTC		111 853,42 €
Autofinancement HT		56 830,42 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le projet présenté,
- Sollicite les financeurs notamment au titre de la DETR 2026,
- Autorise Madame le Maire à consulter les entreprises,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces contractuelles afférentes à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Philippe BRUNET



Le Maire, Nathalie COUSERAN



Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture et publié le

27 JAN. 2026

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

**EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING**

Séance du 26 janvier 2026
DL2026-01-05

L'an deux mille vingt-six le vingt-six janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Estaing, dûment convoqué le vingt-deux janvier, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 10

Quorum : 6

Membres présents : 8

Suffrages exprimés : 10

Votes :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, PRADALIER Jean, MARC Chantal, , MOMMEA Gisèle, AYGALENQ Françoise, PAGES Christine, ALAUX Bernard

Excusés ayant donné pouvoir : DIAS Dimitri à BRUNET Philippe, REGIS Jean-Pierre à AYGALENQ Françoise

Secrétaire de séance : BRUNET Philippe

Objet : Vente de deux parcelles à la Blanquerie

Madame le Maire rappelle la demande de M. DELBOUIS Nicolas qui souhaite acquérir du terrain autour de sa résidence principale située au 24 route de Laguiole (parcelle E65), car il ne dispose pas terrain autour de son habitation.

A sa demande, un géomètre est intervenu pour diviser les parcelles E 63 et E 64 appartenant à la Commune.

Madame le Maire propose la vente de 2 parcelles suivant le détail et les conditions suivantes :

- prix de vente 6 € HT le m²
- tous les frais inhérents à cette vente seront à la charge de M DELBOUIS Nicolas (frais de géomètre et de notaire)

Ancienne Parcalle	Nouvelle Parcalle	Superficie vendue	Prix de vente à 6 € / m ²	Budget
E 63	E 1682	904 m ²	5 424 €	31500
E 64	E 1684	538 m ²	3 228 €	31502
	Total	1 442 m²	8 652 €	

Le prix de vente est égal au prix d'achat et les terrains n'ont pas été viabilisés : la vente ne présente aucun caractère économique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

- Approuve la vente des parcelles E 1682 et E 1684 à M. DELBOUIS Nicolas au prix de 6 € HT le m².
- Déclare que tous les frais inhérents à cette vente seront à la charge de M. DELBOUIS Nicolas
- Mandate maître GALIBERT-PROUZET, notaire à Espalion, à la rédaction de l'acte
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces contractuelles inhérentes à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Philippe BRUNET

Le Maire, Nathalie COUSERAN

Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture et publié le

27 JAN. 2026

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accuse de réception en préfecture

012-211200985-20260126-20261_05-DE

Reçu le 27/01/2026

